

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Brussels, 21 October 1971

Summary of address by President Malfatti
during the European Parliament's debate
on political union, Strasbourg, 20 October 1971

We must be fully mindful of the ultimate political aims of the Community if we wish to be able to respond to the challenges of the present international conjuncture, for there are facts external to the Community weighing upon it and obliging it to accelerate its political coming of age. The bipolar pattern of the past is making way for more flexible forms of international equilibrium. The Community is therefore confronted with the need to provide overall responses to ensure the legitimate defence of the member countries' interests and to contribute to the establishment of a new organization of international relations.

Against this background we must at all costs avoid the danger of the Community's confining itself to routine or merely administrative action in the period of transition from six to ten members. Whether it is a matter of improving the fabric of world trade, reforming the monetary system, sharing responsibilities for defence or elaborating a development aid strategy, the Community must forthwith prepare a common position. That is why the Commission, as early as 19 August last, stressed the importance of calling a summit conference of Heads of State or Government of the member countries and of the four candidate countries. Of course, this summit meeting cannot be held until the accession treaties have been signed and the monetary situation is back to normal.

Such a conference would bridge the gap between present requirements and the implementation of enlargement, and must therefore produce the decisions needed for the reinforcement of the Community - in particular acceleration of the stages leading to economic and monetary union - and the adoption of a common position with a view to the important negotiations with the United States and the possibility of a European security conference.

Of course the summit conference calls for thorough preparation, and here the Commission is ready to play its part forthwith. It must not be forgotten that to work out a common position fundamental choices must be made and fresh responsibilities assumed by the European countries. In other words, the Community countries must define the practical role that Europe can play and wishes to play in the world.

Regarding the process of political union in particular, it is important that when the next report of the Foreign Ministers, scheduled for 1972, is drawn up, the interdependance and complexity of the problems of constructing Europe should be taken into account. Hence it would seem indispensable that the Commission be fully associated with the preparation of the report, both in its role as guardian of the Treaties and in view of its right of political initiative in the development of a united Europe.

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles, le 21 octobre 1971

Résumé de l'intervention de M. le Président MALFATTI,
au cours du débat du Parlement européen sur les problèmes
de l'union politique, à Strasbourg, le 20 octobre 1971

Nous devons bien avoir à l'esprit les finalités politiques de la Communauté si nous voulons être en mesure de répondre aux défis de la conjoncture internationale actuelle. Il y a en effet une réalité extérieure qui pèse sur la Communauté en lui imposant d'accélérer sa prise de conscience politique. Le bipolarisme du passé est en train de faire place à des formules plus souples d'équilibre international. La Communauté est donc confrontée avec l'exigence de donner des réponses globales pour assurer la légitime défense des intérêts des pays membres et sa contribution à l'établissement d'une nouvelle organisation des rapports internationaux.

Dans ce contexte, il faut absolument éviter le risque que la Communauté tombe dans une situation de routine ou de simple gestion, dans cette période de passage de six à dix membres. Qu'il s'agisse de l'amélioration de l'organisation du commerce mondial, de la réforme du système monétaire, du partage des responsabilités en matière de défense, ou de l'élaboration d'une stratégie d'aide au développement, la Communauté doit dès maintenant préparer une position commune. C'est pourquoi la Commission, dès le 19 août dernier, a souligné l'importance de la convocation d'une conférence au sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres et des quatre pays candidats. Evidemment, celle-ci ne pourra se réunir qu'après la signature des traités d'adhésion et la normalisation monétaire.

Cette conférence, en permettant de combler le décalage entre les impératifs actuels et la prise d'effet de l'élargissement, devra aboutir, d'une part, aux décisions nécessaires au renforcement de la Communauté (en particulier accélération des étapes de la réalisation de l'union économique et monétaire) et, d'autre part, à la mise en œuvre d'une position commune en vue des grandes négociations avec les Etats-Unis et aussi dans le cadre d'une éventuelle conférence sur la sécurité européenne.

La Conférence au sommet nécessite évidemment une préparation approfondie et, dès maintenant, la Commission est prête à y apporter sa contribution. Il faut par ailleurs être bien conscient que l'élaboration d'une position commune passe par des choix fondamentaux et par la prise de nouvelles responsabilités de la part des pays européens. En d'autres termes, les pays de la Communauté doivent définir le rôle concret que l'Europe peut et veut jouer dans le monde.

En ce qui concerne plus particulièrement le processus de l'union politique, il est important que le nouveau rapport des ministres des affaires étrangères, prévu pour 1972, soit rédigé en tenant compte de l'interdépendance et de la complexité des problèmes qui touchent à la construction européenne. C'est pour cela qu'il apparaît indispensable que la Commission soit entièrement associée à la préparation de ce rapport, dans le cadre de son rôle de gardienne des traités, mais en tenant compte aussi de son droit d'initiative politique pour le développement de la construction européenne.